

Commune de DORTAN (01590)

- 3. Domaine et patrimoine
- 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16

Date de la convocation :

1^{er} décembre 2025

Vote	
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

OBJET :

- CESSION PARTIE PARCELLE AD 833 A LA SOCIETE ENIZZIA

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 10/12/2025
- affichage du 11/12/2025 au 10/02/2026

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Janine DURET – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Josiane TOURRES - Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

EXCUSEES : Claire EL AZIFI BOULAÏCH (pouvoir à Wilfried LAURIER)

ABSENTES : Gulperi BILICI – Aurore DUPLESSIS – Arielle PENAZZI

Secrétaire de séance : Lydie GENAUDET

VU la délibération n°2024-066 du 16 décembre 2024 approuvant la vente d'une partie de la parcelle AD 833 sise lieu-dit « Le Lioux » à DORTAN à la Société SMP ;

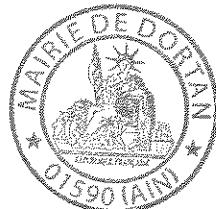
VU la délibération n°2025-035 du 15 septembre 2025 constatant la désaffectation de cette parcelle, prononçant son déclassement du domaine public et confirmant la cession à la Société SMP ;

CONSIDERANT que la Société devant acquérir une partie de la parcelle AD 833 n'était pas la Société SMP mais la Société ENIZZIA, il y a donc lieu de modifier la délibération du 15 septembre dernier et de prononcer la cession au nom de la Sté ENIZZIA au lieu de la Sté SMP.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE la cession d'une partie de la parcelle AD 833 d'une superficie d'environ 84 m² sise lieu-dit « Le Lioux » à la Société ENIZZIA pour un montant de 25 € du m².
- MANDATE Mme le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.
- PRECISE que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CESSION PARTIE PARCELLE AD 833 A LA SOCIETE ENIZZIA

Date de décision: 08/12/2025

Date de réception de l'accusé 10/12/2025

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2025046

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20251208-DEL2025046-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine privé

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DEL 2025 046 DU 08122025 CESSION ENIZZIA.pdf (99_DE-001-210101481-20251210-DEL2025046-DE-1-1_1.pdf)